



Séance	Assemblée technique C10m – procès-verbal
Date	16 septembre 2021, 20 heures
Lieu	Matran, Auberge du Tilleul
Sections	Présentes : 16 sections avec 23 délégués Absentes : 2 (Attalens-Châtel, Avry-devant-Pont)
Comité	Présents : 4 = Daniel Roubaty (Président), Anton Cotting, Jacques Moullet, Patrice Rossier Excusés : Stéphane Broillet, Frédéric Descloux, Pascal Tinguely
Invités	Aucun

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Président salue les délégués. Il excuse les membres du comité absent.</li><li>• Avec 27 votants, la majorité est fixée à 14. Aucun scrutateur n'est nommé.</li><li>• L'ordre du jour est accepté tel que proposé.</li></ul>	
<u>2. Procès-verbal du 17.09.2020</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site. Il est approuvé à l'unanimité.</li></ul>	
<u>3. Maîtrises et programme cantonal et règlements participation sur appui</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les deux règlements présentés en projet mettent nos concours en conformité aux nouvelles Règles de tir sportif de la FST : licence « sur appui » disponible dès 46 ans et format du concours impérativement différent de celui exécuté « bras franc ».</li><li>• Les délégués discutent intensément ces propositions de changement. Ils trouvent que les règles de la FST compliquent les choses et pourraient même être contreproductives pour les tireurs sur appui. Diverses propositions alternatives sont évoquées mais finalement aucune contre-proposition n'est formulée.</li><li>• Mis au vote, les deux règlements sont acceptés tels présentés, avec 2 abstentions. La maîtrise sera donc ouverte à tous les tireurs sur appui, dès 46 ans. Le programme cantonal passe à 2 fois 15 coups.</li><li>• Le matériel de tir sera remis aux sections qui en ont besoin. Les autres utilisent le matériel reçu l'année dernière.</li></ul>	



Thème	Suite ?
<ul style="list-style-type: none"><li>Herrmann Buntschu accompagnera Anton Cottting cette saison puisqu'il se destine à reprendre la fonction de Chef 10m.</li></ul>	
<p><u>4. Championnat de groupes</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le concours de groupes fédéral est sans changement. Les inscriptions et résultats sont à annoncer au responsable cantonal, comme habituellement.</li><li>Les groupes lauréats l'année dernière reçoivent les cartes-couronnes gagnées.</li></ul>	
<p><u>5. Information Match</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Fribourg participera aux mêmes matches que d'habitude : Match Romand et Match Interfédérations. La sélection pour le Concours mixte FST se fera en priorisant les inscriptions en vue de ces deux concours.</li><li>On cherche de l'appui pour notre entraîneur cantonal, Marcel Zürcher. Il s'agirait de le décharger du suivi de certains entraînements de match. Merci aux intéressés de s'annoncer.</li><li>Dans la discussion, les délégués demandent de la transparence sur les critères de sélection. Dans le passé, personne ne savait vraiment comment les participants au Concours mixte avaient été sélectionnés, ce qui a démotivé certains.</li></ul>	
<p><u>6 Information Relève (Sélection, camp)</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>On ne peut pas mettre de camp sur pied cette saison, les délais étant trop courts.</li><li>La séance des moniteurs sera cette année orientée sur la mise en pratique des acquis de l'année dernière, avec la participation de tireurs de la relève. La collision de date avec les vacances scolaires est relevée.</li></ul>	
<p><u>7. Concours féd. Sociétés: dates 2021/lieu 2022 et règlement participation sur appui</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Heitenried organise ce concours, les 12 puis 26 à 28 novembre 2021, à Heitenried (tir avancé) et Schmiten (tir principal).</li><li>Vully-Broye confirme son engagement pour 2022</li><li>Le règlement proposé permet de créer un classement cantonal des tireurs avec licence « sur appui ». Tous les tireurs participent dans la même catégorie. Des prix individuels sont remis. Il n'y a pas de classement par société. Ce concours est créé car la FST n'autorise pas leur participation au concours de sociétés officiel (NB : seuls les tireurs dès 70 ans peuvent s'exécuter appuyé).</li><li>Pour ce règlement également, les délégués discutent de l'opportunité de traiter les tireurs sur appui à part. Ils préféreraient mieux les intégrer. En cours de discussion, il est confirmé qu'un tireur dès 70 ans qui serait titulaire des deux licences « bras France » et « sur appui » n'aura pas besoin de tirer 2 fois pour être classé dans les deux catégories : les 15 premiers coups du concours fédéral compteront pour lui pour le concours cantonal.</li><li>A l'issue des discussions, le règlement est accepté à l'unanimité. Les tireurs licenciés « sur appui » participeront donc à un concours cantonal de 15 coups.</li></ul>	
<p><u>8. Finales cantonales : dates+lieu 2022/lieu 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les finales 2022 se dérouleront à Le Crêt, du 18 au 20 février 2022. Les résultats de sélection devront être disponibles le 15 janvier 2022.</li></ul>	



Thème	Suite ?
<ul style="list-style-type: none"><li>• A noter que le 1<sup>er</sup> jour de la finale est en cumul avec notre assemblée des délégués. C'est supportable puisque ce soir-là on ne tire qu'au pistolet. Les tireurs apprécient que cette finale ait lieu un peu plus tard qu'à l'habitude.</li><li>• Personne ne peut prédire les conditions-cadre qu'il faudra respecter en février 2022. Peut-être que le pass-COVID devra être présenté</li><li>• Pont-la-Ville demande si une autre société serait intéressée à reprendre l'organisation de la finale 2023 car ils ont la charge de l'organisation du tir en campagne la même année. La société peut organiser la finale 2024 sans problème. S'il n'y a pas de volontaires, Pont-la-Ville assumera ses engagements en 2023.</li></ul>	
<p><u>9. Calendrier C10m</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet de calendrier est passé en revue et quelques dates sont adaptées. L'organisation des fêtes de tir n'est pas garantie.</li></ul>	
<p><u>10. Propositions et divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ni les sociétés, ni le comité n'ont de proposition à faire traiter ce soir.</li><li>• La FST a publié les conditions à respecter pour tirer dans un stand intérieur. Il y a deux alternatives : soit la présentation d'un pass-COVID, soit l'entraînement en groupe fixe d'au maximum 30 personnes.</li></ul>	

La séance est clôturée à 21 heures 30.

Jacques Moullet, Secrétaire